CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E94199** **VALABLE JUSQU'AU** **25/07/2027**

ÉDITÉ LE 03/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2008

Raison sociale : VAZQUEZ SEBASTIEN

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 31/01/2023

Capital : 0

41 RUE DU GAZON
68130 CARSPACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE

Siret : 503 461 295 00027

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 0011104-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 1866707604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 1866707604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 03 89 88 67 92 **Fax :**

Portable : 06 32 43 05 92

Responsabilité légale :
VAZQUEZ Y DOCAMINO SEBASTIEN CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : svbois68@hotmail.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 268 620 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	10	07/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/07/2026 10:31

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.